Réforme des rythmes scolaires et l'animation
Introduction

28 mars 2014, Menton

Pour lancer le thème de notre journée, la réforme des rythmes scolaires et l'animation, je vais me laisser aller à quelques recherches... dans ma bibliothèque.

Cela commence par une dédicace sur la première page d'un livre : "*A Eric Carton, en lui souhaitant beaucoup de bonheur et de réussite dans une vie quotidienne où il soit à tout moment acteur de ses actions et projets*". C'est signé Hubert Montagner[1]sur la troisième page du livre "*l'enfant acteur de son développement*[2]*"* . Cela m'a permis de retrouver l'invitation à cette rencontre que j'avais gardé comme marque page.

Oh surprise, cela date de 1993. Il y a donc 20 ans - certains ici n'étaient pas nés- nous étions réunis à Nice, dans un amphi de l'université pour parler de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant". Une conférence qui réunissait des universitaires, des professionnels, des stagiaires... Un peu comme si, aujourd'hui, on rejouait la même partition.

Déjà 20 ans !

Ce texte me rappelle un autre livre? Je cherche dans ma bibliothèque, qui comme mon bureau est plus ou moins rangée. Voyons ! Il est là.Il s'agit de "*au fil du temps, 13 ans d'aménagement du rythme de vie des enfants et des jeunes*"[3]. Surprise encore, ce livre date de 1998 et 1998 moins 13, cela nous renverrait à 1985, soit presque 30 ans. Il y a de plus en plus de personnes de cette salle qui n'étaient pas nées !

C'est au début des années 80 que plusieurs scientifiques, comme Reinberg, Montagner, Testu, ont insisté sur la nécessité de prendre en compte la chronobiologie pour les rythmes de vie de l'enfant.

Rapidement, nous avons eu :

- le 13 décembre 1984, la circulaire "Calmat Chevénement" intitulée "**aménagement du temps scolaire dans le 1er degré**, développement des liaisons de l'école avec les partenaires éducatifs locaux", la même année que l'arrêté du 20 mars, transformant les centres aérés en centres de loisirs sans hébergement, nos fameux C.L.S.H. !Cette circulaire aménage les horaires des enseignements obligatoires pour permettre le développement de projets entre les

[1] Hubert Montagner était alors professeur des universités, directeur de recherche à l'INSERM

[2]Montagner Hubert, *L'enfant acteur de son développement*, Paris, éd Stock, 1993, 270p

[3] Livre collectif, *13 ans d'aménagement du rythme de vie des enfants et des jeunes, Marly le roi, doc Injep n°37, août 1998*

écoles et les partenaires éducatifs locaux, pendant le temps scolaire et extra-scolaire.
- le 11 février 1987, une circulaire Jeunesse et sport crée les **contrats bleus** (le bleu ne signifiait pas alors les personnes âgées ou les footballeurs de l'équipe de France) afin de favoriser les activités hors de l'école. Le lien était rompu.
- il est renoué le 2 août 1988 (circulaire Bambuck Jospin) et 2ans après la culture s'ajoute grâce à la circulaire du 18 mai 1990. La politique devient tripartite : Education nationale, Jeunesse et sport et Culture. C'est la naissance des C.A.T.E. (**Contrat d'aménagement du temps de l'enfant**).
- Guy Drut confirme cette politique par la circulaire du 31 octobre 1995. Il faut changer les rythmes scolaires : la journée est trop longue, la semaine doit être rééquilibrée, il faut réduire les vacances d'été.
- et en juin 1997, Marie-George Buffet poursuit la politique d'A.R.V.E.J. (**aménagement des Rythmes de vie des enfants et des jeunes**). Le livre cité en présente ensuite le bilan).

A noter, il n'y a, dans ce livre, que 2 dessins humoristiques. Ils ont été réalisés par Loïc Schwartz. Tous deux pourraient-être utilisés aujourd'hui par les opposants à la réforme des rythmes scolaires, puisqu'ils présentent le problème de la fatigue des enfants.

Sortons du livre pour voir les quelques textes plus récents sur notre sujet :
- le 23 février 2000, Ségolène Royal demande aux écoles primaires d'engager des discussions sur les rythmes scolaires d'ici fin 2001 ;
- le 25 août 2003, c'est la rentrée précoce d'un quart des écoles primaires pratiquant **la semaine de quatre jours**.
- En Août 2006 Jours de rentrée anticipée, les 21 et 28, pour un tiers des écoles (1,9 million d'élèves en France sur 5,7 millions) ayant opté pour un **aménagement du rythme scolaire** (semaine de quatre jours et quatre jours et demi) : Gilles de Robien, rejette l'idée d'une généralisation de la semaine de quatre jours et assure privilégier le consensus.
- En 2008, une circulaire institue la **semaine de quatre jours** et réduit la semaine scolaire de deux heures sans compensation.
- Le 16 mars 2010, circulaire de préparation de la rentrée publiée le 19 mars 2010, qui précise que l'organisation de la semaine en neuf demi-journées (du lundi au vendredi en incluant le mercredi matin) doit être encouragée chaque fois qu'elle rencontre l'adhésion
- Enfin, le 24 janvier 2013, c'est le décret relatif à **l'organisation du temps scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires**. La réforme des rythmes scolaires entre en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014

Pour finir, pour l'instant, en septembre 2013, près d'1,3 million d'élèves, soit 22 % des effectifs de l'enseignement public, sont soumis à la nouvelle organisation du temps scolaire.

Mais qu'en est-il pour les animateurs ? Comment s'est construit le périscolaire ? Peut-on trouver une date ? Faut-il remonter à la naissance de l'instruction obligatoire ? Plus loin encore ? On se souvient que la laïcité de l'école a entrainé le développement des patronages d'enfants catholiques et probablement protestants lesquels ont entrainé à leur tour la création de patronages laïques. Je vous passe les divers livres lus sur le sujet pour m'arrêter sur celui qui est pour moi le plus ancien (jusqu'au moment où on trouvera plus vieux). L'abbé Gaduel a écrit en 1867 une biographie de Jean-Joseph Allemand intitulée « *Le directeur de la jeunesse* »[4]. Il y présente à la fois la vie je Jean-Joseph Allemand et surtout son œuvre créée en 1799.

P 121 :M. Allemand n'a que 29 ans, nous sommes donc en 1801. Parlant de son nouveau local, il est écrit « *les jeunes gens s'y réunissaient les dimanches et les jours de fête ; ils y venaient aussi passer les soirées des jours ouvrables, autant que leurs affaires le pouvait permettre.* » à la page suivante « *les jours ouvrables, le soir, dès cinq heures, l'œuvre était ouverte aux enfants et aux jeunes gens qui voulaient venir s'y récréer*. »

P 205 : *Mais ce n'était que le soir, à cinq heures, qu'avait lieu l'ouverture des salles et des cours de récréation. On exceptait le jeudi, où les enfants étaient admis dès une heure, à cause du congé des écoles : les autres jours, s'il s'en fut présentés avant cinq heures, on les aurait priés de se retirer, … Donc le soir, dès la sortie des écoles, les jeunes enfants commençaient les premiers à se rendre à l'œuvre pour jouer. Il y en avait peu d'abord ; mais de minute en minute, le nombre augmentait. Les élèves du collège et des grandes pensions venaient plus tard, après avoir fait leurs devoirs de classe*. »

Doit-on en conclure que le périscolaire aurait plus de 200 ans. Et là, je pense que personne n'était né ! Le périscolaire serait une vieille histoire… toujours d'actualité.

Pour conclure sur ce livre, c'est probablement une des premières fois que l'on associe les patronages d'enfants à l'animation. A la page 588, on peut lire que, cinquante après sa mort, « *c'est toujours l'œuvre de M. Allemand ; on sent qu'il n'a pas cessé d'y vivre, de la diriger et de l'animer*. » Animer une œuvre de jeunesse est donc une expression ancienne.

Pour en savoir plus sur les patronages d'enfants, je vous invite à visiter l'exposition sur les patronages d'enfants que nos étudiants ont réalisée et qui sera ouverte pendant la pause méridienne de ce jour.

J'inscris la réflexion de cette journée dans l'histoire des rythmes de vie des enfants, dans l'histoire des patronages d'enfants devenus A.L.S.H. et donc, de fait, dans la compréhension du champ de l'animation professionnelle.

Je vous souhaite un bon colloque.

---

[4]Gaduel (Abbé), *Le directeur de la jeunesse ou la vie et l'esprit du serviteur de Dieu Jean-Joseph Allemand*, Paris, éd Legoffre, 1867, 630p